

Thème : relations avec les parents**Exposé du cas**

Un élève de 6^e n'a jamais son matériel de géométrie, oublie fréquemment son cahier de mathématiques et n'apprend pas ses leçons. Vous écrivez un mot à l'attention de ses parents dans son carnet de correspondance. Ce mot revient signé, mais le comportement de l'élève n'évolue pas.

Vous informez le professeur principal de la classe. Celui-ci vous demande si la famille a lu le mot, si elle l'a compris. Il attire votre attention sur le fait que le collège est classé en éducation prioritaire, que la population scolaire comprend 59 % de catégories socioprofessionnelles défavorisées et quatorze nationalités différentes.

Question

Quelle analyse faites-vous de cette situation et comment pourriez-vous prendre en compte les éléments d'information apportés par votre collègue ?

Documentation fournie avec le sujet

Document 1 : circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 (extraits)

Renforcer le lien entre l'École et les familles et mieux prendre en compte notamment les situations de vulnérabilité et de grande pauvreté constituent des leviers efficaces pour lutter contre les inégalités et construire l'École de la réussite de tous les élèves, dans une perspective de coéducation. [...]

Plus largement, il s'agit d'accorder une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire. La crise économique qui touche durement de nombreuses familles en situation de grande précarité doit conduire les équipes pédagogiques des écoles et des établissements à limiter la demande de fournitures individuelles au strict nécessaire.

Document 2 : le dispositif "Mallette des parents" - Source : Éduscol (extraits)

La "mallette des parents" est destinée à améliorer le dialogue entre les parents d'élèves et l'École. Elle contient des outils que les équipes éducatives utilisent pour animer la discussion avec les familles lors d'ateliers-débats. Elle est mise en place à des moments-clés de la scolarité : en CP et en sixième. [...] Les équipes éducatives informent les parents de deux manières :

- en expliquant le dispositif lors de la réunion de rentrée ;
- en informant les parents par écrit, dans le carnet de liaison.

Les ateliers-débats abordent essentiellement :

- le fonctionnement du collège ;
- l'accompagnement à la scolarité ;
- le temps des devoirs ;
- les résultats scolaires ;
- l'accompagnement éducatif ;
- des questions générales sur la parentalité, l'autorité et la préadolescence, le développement de l'autonomie, etc.

En 6^e, le dispositif a permis de renforcer les liens avec les parents pour construire un partenariat avec eux. Il contribue aussi à la prévention de l'absentéisme et de la violence à l'école.